

Département  
de l'AUDE

Le 12 juin 2014, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 5 juin 2014

---  
Arrondissement  
de NARBONNE

Sous la présidence de M. Didier MOULY, Maire de Narbonne

---  
Commune  
de NARBONNE

Présents :

M. Didier MOULY, M. Bertrand MALQUIER, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Nathalie GRANIER-CALVET, Mme Evelynne RAPINAT, Mme Marie-Noëlle GARBAY, Mme Sylvie ALAUX, Mme Yamina ABED, M. Eric PARRA, M. Yves PENET, M. Jacques PAIRO, M. Alain VICO, M. Robert DEJEAN, M. Jean-Claude JULES, M. Jean-Pierre COURREGES, M. Serge FUSTER, M. Guy CLERGUE, Mme Isabelle FILLON, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Zohra TEGGOUR, M. Xavier BELART, M. Jean-Michel ALVAREZ, Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Gaëlle PAVAN, M. Vincenzo GIARDINA, Mme Agnès PUYBAREAU, M. Jean-Marie ORRIT, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Jacques BASCOU, Mme Hélène SANDRAGNÉ, M. Tristan LAMY, Mme Sabine FLAUTRE, Mme Catherine BOSSIS, Mme Isabelle HERPE, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Jacques ADRADOS, M. Marc ORTIZ, Mme Sabine PEYROUZEL

Absents ayant donné procuration :

M. Jean-Paul CESAR, Mme Caroline OLIVAS-GUISSET, M. David COMBES, Mme Ophélie LE BERRE

Absents :

Mme Julie RIPERT, M. Jean-Marc PEREA

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Serge FUSTER

**OBJET : SECTEUR SAUVEGARDÉ - REQUALIFICATION DE L'ÎLOT EGLISE DE LA MAJOR**

Mme Nathalie GRANIER-CALVET expose :

La Ville souhaite mettre en œuvre une politique soutenue en faveur de la revitalisation du cœur de ville. Elle s'inscrit dans un processus global de requalification en intervenant sur l'habitat, le patrimoine, les espaces publics, la circulation, le stationnement, l'activité commerciale...

A cet effet, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est en cours sur l'ensemble du secteur sauvegardé. L'objectif est tout à la fois d'améliorer l'environnement résidentiel et de rendre le centre plus attractif pour les visiteurs.

La Ville a également organisé une politique d'acquisitions foncières afin de lutter contre l'habitat dégradé et insalubre et ce, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon.

Parallèlement, la politique d'aménagement des espaces publics sera poursuivie pour améliorer très sensiblement l'environnement urbain. L'animation et le soutien de l'activité commerciale seront renforcés à travers, notamment, des aides à l'amélioration de l'outil commercial.

La commune souhaite également reconsidérer son patrimoine bâti en requalifiant les monuments classés et leurs abords appartenant à des propriétaires privés. Cette intervention passe notamment par l'acquisition amiable d'immeubles présentant un intérêt architectural et patrimonial notable et par une veille continue des déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie.

Dans ce cadre, elle souhaite, en particulier, mettre en valeur et réinsérer dans la vie de la cité quelques monuments ou édifices patrimoniaux de grande valeur. Ainsi des réflexions ont été engagées notamment, au sujet d'immeubles situés rue Benjamin Crémieux constituant l'ancien Consulat de Bourg, siège de la mairie jusqu'en 1845 et inscrit au titre des monuments historiques.

Plus particulièrement, la ville travaille sur la requalification de l'îlot n° 67 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en cours d'élaboration et plus précisément sur l'Eglise de la Major. Ce projet a déjà fait l'objet d'études et d'investissements. La commune a d'ores et déjà acquis plusieurs propriétés privées dont un garage et un lot de copropriété en nature de combles correspondant à la partie supérieure du chœur et de la nef de l'église. Une négociation est actuellement en cours concernant l'immeuble sis 13 et 15 rue Auber renfermant également des parties de l'Eglise de la Major.

Cet important édifice narbonnais de la seconde moitié du XIIIème siècle a disparu du paysage de la ville car il a été vendu et divisé après la Révolution. Aujourd'hui englobée dans le tissu urbain, cette église pourrait retrouver sa lisibilité et être en grande partie restituée en regroupant les différentes parcelles qui actuellement la constituent.

Une réflexion a été engagée sur un projet d'ensemble de mise en valeur et

de réhabilitation de l'église et de son environnement compte tenu de l'état de ruine de certains des bâtiments composant le centre de l'îlot, situés en fond des impasses Jussieu et Ponsard.

Envoyé en préfecture le 18/06/2014  
Affiché le 18/06/2014

Outre la conservation de l'intérêt patrimonial, cet édifice mérite largement de retrouver une lisibilité cohérente grâce à un projet de mise en valeur dans son ensemble.

Sa vocation, initialement culturelle, pourra évoluer vers une utilisation publique pour renouer avec une présentation monumentale au cœur du patrimoine de la cité Narbonnaise.

L'objectif de la requalification de cet îlot consiste à :

- Rendre une place privilégiée au Patrimoine dans l'environnement urbain et le cadre de vie,
- Créer un pôle attractif associant tout à la fois un équipement public abrité dans l'église et des lieux de vie et espaces publics agréables,
- Favoriser la réinsertion de la nature dans la ville,
- Favoriser les liaisons urbaines,
- Créer des logements attractifs dans le cadre de la restructuration.

Les études vont se poursuivre pour finaliser le projet qui doit, dans ce secteur dense de la ville, tout à la fois constituer un pôle de vie et de dynamisme à travers notamment un espace de vie de quartier et un équipement attractif et un espace de respiration urbain devant renforcer la qualité résidentielle en intégrant la nature dans la ville.

Aussi, parallèlement, il convient de renforcer la maîtrise foncière communale avec en particulier l'acquisition de l'Eglise de la Major et le bâti dégradé des impasses Jussieu et Ponsard.

Dans ce cadre, l'intervention de l'EPF sera sollicitée. La convention approuvée par le conseil municipal du 27 février 2014 prévoit cette intervention.

Ainsi, je vous propose :

- d'approuver les orientations du projet de requalification de l'îlot Eglise de la Major dans le cadre du plan annexé,
- de poursuivre les études urbaines et de faisabilité,
- de poursuivre les démarches et initiatives pour concrétiser les acquisitions foncières utiles au projet,
- de charger M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette opération.

Le Conseil adopte à l'unanimité.



M. Bertrand MALQUIER

1er adjoint au Maire de Narbonne